

Intervention du commandant David BRUNNER

**Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de la Gironde**

**Congrès de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de la Gironde**

Salles

23 octobre 2021

Madame la Préfète de Région Nouvelle Aquitaine, Préfète de la Gironde.

Mesdames les Sénatrices,

Mesdames les Députées

Monsieur le Président du Conseil Départemental et Président du Conseil d'administration du SDIS de la Gironde,

Monsieur le Maire de Salles,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux Départementaux,

Mesdames et Messieurs les Présidents des communautés de communes,

Mesdames et Messieurs les élus des communes du secteur,

Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Départemental du Services d'Incendie et de Secours de la Gironde, chef du corps des sapeurs-pompiers,

Madame la colonelle cheffe du Groupement de la Gendarmerie de la Gironde,

Monsieur le Médecin chef du SDIS de la Gironde,

Madame l'administratrice de la FNSPF

Monsieur le Président de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin,

Messieurs les Présidents d'Unions Départementales,

Monsieur le Président de l'Association Habilitée des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Gironde,

Messieurs les chefs de pôles

Madame, Messieurs les chefs de groupements

Mesdames et Messieurs les Présidents des Amicales de sapeurs- pompiers

Mesdames et Messieurs les officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs,

Chers vétérans et retraités, Jeunes Sapeurs-Pompiers

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement, monsieur le Maire de Salles, pour l'accueil que vous nous avez réservé et la mise à disposition de cette espace au cœur de votre commune. Veuillez transmettre à vos collaborateurs et aux agents communaux de Salles tous nos remerciements pour leur disponibilité et l'accueil qu'ils nous ont réservé dans la préparation de cette journée.

Je salue également la prestation de l'harmonie municipale pour l'accompagnement musical de la revue des troupes

Je tiens enfin à remercier chaleureusement le lieutenant-colonel AULAS et le lieutenant FORABOSCO, le président de l'amicale de Salles, Jérôme DUMORA ainsi que l'ensemble des sapeurs-pompiers de ce centre de secours pour leur accompagnement et leur investissement pour la meilleure réussite de cet événement, un moment important de notre association et de notre SDIS.

A cet instant, je souhaite avoir une pensée pour nos camarades disparus au cours de l'année et assurer à leurs familles, leurs proches et leurs camarades notre soutien indéfectible.

D'autres ont été blessés, parfois gravement ; certains conserveront des séquelles et je souhaite aussi leur adresser toute notre solidarité et nos vœux de prompt-rétablissement.

(Moment de recueillement)

La crise sanitaire aura été le fil rouge des années 2020 et 2021, l'avènement des vaccins associés à des mesures visant à limiter la propagation du virus, nous permet de nous retrouver ce jour pour la tenue de notre congrès.

Aucune visioconférence ne remplacera la convivialité d'une rencontre, d'un regard et si l'on ose d'une poignée de main. Qui aurait cru que ce geste anodin nous paraisse aujourd'hui si transgressif.

2021 a également vu le départ du directeur départemental, chef de corps, le Contrôleur Général Jean-Paul DECELLIERE. Je tiens à lui renouveler notre gratitude pour l'attention qu'il a portée à notre association, notamment en faveur du développement de notre action sociale et solidaire.

Nous souhaitons la bienvenue au Contrôleur Général Marc VERMEULEN en fonction depuis le 1^{er} octobre.

Le réseau associatif est un catalyseur de notre solidarité et du vivre ensemble, il n'a cessé de se mobiliser dans l'intérêt de la communauté des sapeurs-pompiers.

L'action solidaire et sociale de notre Union conjuguée à celle de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin et de l'Oeuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France, continue à être aux côtés des familles dans la peine et de nos collègues en difficultés.

Notre travail en parfaite collaboration avec le service d'action sociale du SDIS nous permet une action coordonnée en mettant tout en œuvre pour le meilleur accompagnement. Outre les dossiers présentés à l'ODP lors d'un décès, nous constituons également des dossiers pour rendre éligible nos collègues gravement blessés ou malade à des soutiens divers comme le prix Giacinto Accornero de la Fondation de France. C'est aussi le soutien aux sapeurs-pompiers victimes de catastrophes naturelles, comme ce fut le cas lors des inondations de février 2021.

Aussi je tiens à saluer l'engagement de nos délégués sociaux successifs, Véronique SOUBELET, puis

Philippe MIGNER et désormais Anne Laure ARMELLINI. Anne Laure a repris cette tâche avec bienveillance et compétence. Ce travail est nécessairement celui de l'ombre par respect pour ceux que nous soutenons, il n'est pas simple et il requiert nombre de qualités humaines.

Notre vivre ensemble a été malmené depuis 2 ans, exit les Sainte Barbe, les bals du 14 juillet, les compétitions sportives.

Bienheureusement le Festival ODP Talence a pu reprendre ses quartiers dans le parc Peixotto à Talence, dans le même temps nous avons accueilli le Rassemblement National Pupilles Majeurs de l'ODP ainsi qu'un séjour à destination des familles. Son succès renouvelé est le fruit de l'engagement des bénévoles et du comité d'organisation à qui j'adresse mes chaleureux remerciements.

Nous avons pu organiser le championnat de surf départemental et régional à Lacanau, les golfeurs ont pu retrouver les greens et remporter par là même le titre de champion de France en individuel et par équipe dans les Yvelines, je les félicite chaleureusement et l'équipe de « Secours Routiers a participé au World Rescue Challenge à Amiens.

Notre participation au cross national à Arnac-Pompadour en Corrèze couronné par 3 podiums, un individuel pour Sophia BOUALALLA et deux collectifs pour les féminines et les vétérans. Je salut Marc MAZALEYRA PUD de la Corrèze et je te renouvelle mes félicitations pour cette organisation. Une délégation conséquente a pu se rendre au congrès national des sapeurs-pompiers de France à Marseille et dans quelques jours l'équipe départementale de foot s'envolera pour la Réunion où elle participera au championnat de France. Un déplacement financé pour parti par l'Union, des partenariats et les joueurs eux-mêmes.

Enfin nous avons pu rendre hommage à notre doyen le lieutenant René LABARBE, pour célébrer ses cents ans, il nous a reçu dans son lieu de retraite à Langon pour recevoir la Médaille de la Reconnaissance Fédérale.

Cette année encore nous avons œuvré en matière de formation, certifié Qualiopi, l'Union Départementale a profité de cette démarche pour revoir ses processus et nous pouvons désormais poursuivre notre action dans le monde de la formation professionnelle.

Autre monde vers lequel nous ouvrons la formation aux gestes qui sauvent, celui des sourds. Ainsi avec Marie GIRAUD, Première Femme formatrice Sourde membre de la FNSPF et de la Fédération Nationale des Sourds de France et Stéphane EDROCARD de l'UDSP 33 nous ouvrons la voie à un partenariat unique au monde avec le Secourisme en Langue des Signes Française et la formation de formateurs Sourds.

Enfin, avec la FNSPF nous avons lancé l'opération « Terroirs Engagés », un dispositif valorisant auprès du public les artisans, producteurs, entrepreneurs et professions libérales qui sont également des citoyens engagés dans leur territoire, en tant que sapeur-pompier volontaire.

Je remercie Bénédicte, Emma et Émilie de l'URSPAL pour leur travail quotidien à mes côtés.

Si le temps des rencontres était suspendu, ces deux années passées ont été politiquement riches pour le réseau associatif. Ce dernier n'est pas resté sans agir :

- Face à la gestion de la pandémie dans ses premiers mois, le réseau associatif a décrit l'impact de cet événement hors norme sur l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers dans les territoires, elle a mis en exergue la grande agilité déployée par les services d'incendie et de secours pour assurer la protection de leurs personnels, adapter les conditions d'exercice de leurs missions au contexte sanitaire et appuyer sous de multiples formes les acteurs du système de santé et les populations. Notre Fédération, grâce à la mobilisation du réseau a pu poser un diagnostic sans concession mais sans esprit polémique de cet épisode. Montrant ainsi la nécessité d'une ambitieuse politique de modernisation de la sécurité civile, la définition d'une stratégie commune entre les services publics d'urgence et la création d'une gestion interministérielle et territorialisée des crises sur le territoire national.

- Une proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a vu le jour.

Portée par le député Fabien Matras, cette proposition de loi se veut une grande loi de sécurité civile, comme celle de 2004 portant sur la modernisation de la sécurité civile. Elle vise avant tout à reconnaître l'engagement de ceux qui risquent leur vie au service de l'intérêt général.

Comme l'a confirmé le Président de la République à Marseille, ce texte clarifie le cadre d'intervention des services d'incendie et de secours. Il apporte des précisions sur la définition et la conduite des opérations de secours, avec, entre autres, l'inclusion du secours aux animaux. Il traite, par ailleurs, des carences ambulancières (missions non urgentes qu'attribue le Samu aux pompiers en cas d'indisponibilité des ambulances privées) et reconnaît le rôle des SIS dans les opérations relevant de l'aide médicale d'urgence. Il renforce la nécessité d'anticiper les crises pour les échelons intercommunaux.

Il vient également conforter et reconnaître l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires comme celui de professionnels.

Enfin il ouvre la voie à l'expérimentation d'un numéro unique pour les appels d'urgence et des plateformes communes de réception des appels.

Je tiens à remercier les parlementaires girondins avec lesquels j'ai pu échanger pour apporter à ce texte les remarques et ajustements souhaités par le réseau associatif.

Merci monsieur le Président pour votre écoute et les échanges riches que nous avons eu, à l'image de votre relation avec notre Union.

Le texte, tel qu'élaboré par la commission mixte paritaire, doit désormais être adopté par les deux chambres, avant d'être promulgué. Et le travail devra désormais porter sur la traduction réglementaire et les décrets applicatifs à venir.

La loi Matras va venir clarifier la notion de carence en adaptant son cadre juridique actuel et en revalorisant de manière significative le tarif national, elle permettra également aux acteurs de se retrouver sur les situations dont la qualification diverge. La revalorisation des indemnisations verra peut-être son objectif dissuasif être atteint, associé au renforcement de la garde ambulancière, on peut espérer un desserrement de la pression opérationnelle et ainsi redonner le sens du métier pour les sapeurs-pompiers professionnels et limiter l'essoufflement de leurs collègues volontaires.

Mais les carences ne sont pas seules responsables de la dégradation de notre potentiel journalier et de l'allongement des départs en intervention pour de réelles urgences.

La situation dans les services d'accueil des urgences est plus que préoccupante. En 2019, déjà, je faisais le constat de services d'urgences saturés générant des temps d'attente inadmissibles pour les victimes comme pour les équipages de sapeurs-pompiers.

Eh bien le constat est le même deux ans après, pire, il a généré un conflit social au sein même de notre établissement. Professionnels en grève et volontaires limitant leurs disponibilités.

Le SDIS a recruté des sapeurs-pompiers professionnels, investit dans une augmentation du parc d'ambulances mais dans le même temps qu'ont fait nos partenaires de la santé ?

Au-delà du fait que les équipages attendent dans les halls voir sur les parkings des centres hospitaliers, quelle indignité pour les victimes qui attendent dans des conditions d'inconfort.

Alors que le plus grand centre hospitalier de la région se voit être premier au classement des hôpitaux de France en 2020, second en 2021, comment peut-on accepter une telle situation ?

On ne peut que plaindre médecins et personnels soignants qu'une telle situation ne se soit pas améliorée alors que le SDIS tire la sonnette d'alarme depuis plus de 5 ans. Outre des moyens c'est peut-être une organisation à revoir.

Et que dire des groupes de cliniques privées qui vantent des valeurs d'excellence, d'humanisme et de proximité quand on fait attendre 6h une victime sur un parking....

La création d'un numéro unique pour les appels d'urgences (le 112) et la création des plateformes

communes de traitement des appels, permettra sans doute aux services d'incendies et secours de recouvrer la pleine maîtrise de leurs moyens et enfin amorcer un vrai travail des équipes Bleu, Blancs et Rouges.

Notre constat est simple, des urgences saturées, mal organisées, un centre 15 qui n'a plus les capacités de réguler et utilise à tout va les moyens des sapeurs-pompiers.

Les textes de 1986 qui déterminent précisément les missions de chaque intervenant, sont inadaptés à la réalité du terrain. La méconnaissance du grand public concernant l'utilisation des 13 numéros d'appel d'urgence entraîne une multiplication d'appels ne relevant pas toujours de "l'urgence vraie". Cet état de fait aggrave d'autant plus les problèmes de coordination entre le 15 et le 18. Ajouté à cela l'implication des médecins libéraux diminuant, le constat est tragique et les victimes, les vraies, en font les frais.

Les sapeurs-pompiers sont pleinement investis dans l'urgence préhospitalière, ils n'acceptent pas d'être des supplétifs du système de santé, des transporteurs sanitaires et encore moins des taxis.

Il n'est plus acceptable que d'autres aient un droit de tirage illimité sur les moyens humains et matériels des SDIS. Les sapeurs-pompiers font du secours et du soins d'urgences, les moyens techniques et les formations doivent être à la hauteur de ces enjeux. Le Président de la République l'a bien compris en ouvrant la voie pour permettre aux sapeurs-pompiers de prodiguer des soins encadrés par leurs Services de Santé et de Secours Médical.

Vous l'avez compris les enjeux des mois et années à venir sera bien de retrouver un équilibre et de faire cesser l'aspiration des moyens mis à dispositions des sapeurs-pompiers par d'autres.

Je sais madame la Préfète que vous avez œuvré dans ce sens en mettant toutes les parties autour de la table et en mobilisant la garde ambulancière. Nous vous en remercions. La tâche n'est pas simple.

Pour finir, à ceux qui pensent que notre réseau associatif ne devrait se consacrer qu'à l'organisation de banquets et de concours de pétanque, qu'ils regardent avec objectivité (s'ils le peuvent) les résultats obtenus collectivement par toute la communauté des sapeurs-pompiers.

Les amicales, vos amicales jouent un rôle essentiel elles sont là pour créer du lien, pour rassurer. Chacun d'entre nous a la responsabilité de faire vivre ces amicales. Elles sont l'âme de nos casernes.

La distribution de vos calendriers, au-delà de l'apport financier, c'est aussi l'occasion de garder le lien avec la population, d'expliquer, de faire de la pédagogie, de ne pas être dans l'entre-soi.

Cette année, pour la première fois l'ensemble des amicales suivra le processus d'affiliation collective à votre Union Départementale. Je remercie sincèrement les présidents d'amicales qui ont œuvré en ce sens.

La crise sanitaire a démontré une fois de plus que les sapeurs-pompiers constituaient une force de secours essentielle pour lutter contre les crises multiformes qui touchent notre pays. Crises climatiques, sécuritaires, industrielles viennent s'ajouter aux appels aux secours du quotidien qui ne cessent d'augmenter. Les sapeurs-pompiers historiques soldats du feu sont désormais également soldats de la vie et soldats de l'environnement.

Notre réseau associatif, Fédération Nationale, Œuvre des Pupilles, Mutuelle Nationale, Unions régionales et départementales, agit dans l'intérêt des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs techniques et spécialisés qui œuvrent pour un service de secours performant et efficient mais qui doit être soutenu et défendu. Jeunes sapeurs-pompiers et Anciens sapeurs-pompiers, par leur présence, nous rappellent notre engagement, celui de perpétuer la grande tradition des sapeurs-pompiers, de servir et aider nos concitoyens dans la détresse.